



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	31/03/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mercredi 5 avril 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSE, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023_023

3.1 acquisitions

Objet : Acquisition foncière parcelle BT 111.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de l'Indivision PALANQUE de céder la parcelle BT 111 à la Commune.

Il indique que l'acquisition de cette parcelle permettrait de finaliser l'aménagement de l'esplanade des salles.

VU le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,

VU la commercialisation par la vente de gré à gré,

VU le protocole d'accord entre l'indivision PALANQUE propriétaire de la parcelle BT 111 et la Commune de Pavie,

CONSIDERANT que l'acquisition de cette parcelle permettrait de finaliser l'aménagement de l'esplanade des salles.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle BT 111 aux conditions suivantes :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
Indivision PAIANQUE	BT 111	A CASTERA	2 671 m ²	20 005,79€

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle BT 111 au prix final de 20 005,79€,
- Désigne Monsieur Jacques FAUBEC, 2^{ème} adjoint à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 6 avril 2023

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

